La Loi Odal



Justificatif généré le 17/03/2023

Support de parution : Actu-Juridique.fr

Date de parution : 17/03/2023 Département : (75) Paris

URL de l'annonce : www.actu-juridique.fr/a/666431

N° d'annonce : 666431

Au terme d'un acte sous seing privé du 13 mars 2023, il a été constitué une société par actions simplifiée à associé unique ayant pour :

Dénomination:

Heling Invest-2

Capital : 1.000 €

Siège social : 21/25 rue Balzac 75008 Paris

Objet social:

La Société a pour objet, directement ou indirectement, en tous pays :

- · L'étude et la réalisation de tous projets dans le domaine de l'énergie, de quelque nature que ce soit;
- · La fourniture de toutes prestations de services et d'études ainsi que toutes activités connexes relatives à des opérations dans le domaine de l'énergie ;
- · La prise de participations ou d'intérêts dans toutes sociétés et entreprises commerciales, industrielles, financières, mobilières, françaises ou étrangères, par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription, ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion, société en participation ou autrement;
- Et, d'une manière générale, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social.

Durée: 99 ans

Président : Yann Le Saux, demeurant 21/25 rue Balzac 75008 Paris

La société pourra fonctionner indifféremment sous la même forme avec un ou plusieurs associés.

Conditions d'exercice du droit de vote : Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives. Chaque action donne droit à une voix.

La société sera immatriculée au RCS de Paris.





Petites affiches Gazette du Palais Quotidien Juridique Les Affiches Versaillaises

La Loi Odal

Justificatif de parution

Vérifier la validité de l'annonce

Code de vérification : aeLB6gnYW

https://digitalisation.actulegales.fr/#aeLB6gnYW



